

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 623

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 D

À la deuxième phrase de l'alinéa 41, substituer au mot :

« ampleur »

le mot :

« intensité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.